



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 53679

Texte de la question

M. André Santini attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur l'incompréhension exprimée par les infirmiers libéraux concernant la mise en place du plan de soins infirmiers. Ce plan résulte d'un accord entre la Caisse nationale de l'assurance maladie et la Fédération nationale des infirmières, désavouée par une grande partie des professionnels de ce secteur. Une partie des soins dispensés à domicile seraient désormais assurés par des auxiliaires de vie, titulaires du CAFAD, et ne seraient plus remboursés par l'assurance maladie lorsque le patient se trouve dans un état dit de « dépendance stabilisée ». Ce plan de soins infirmiers, pénalise les infirmiers libéraux et met en cause le maintien à domicile des personnes âgées. Or, les évolutions actuelles et futures de la médecine et de la société vont continuer à susciter un besoin croissant de soins infirmiers, il lui demande donc d'une part de lui préciser les intentions du Gouvernement en la matière et d'autre part de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour améliorer le statut des infirmiers.

Données clés

Auteur : [M. André Santini](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53679

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2000, page 6441

Question retirée le : 9 avril 2001 (Fin de mandat)